

Des miettes pour les postiers!

Quand la CGT demande la poursuite des négociations, La Poste siffle la fin de la récré. Le tout acté par certaines organisations syndicales qui s'empressent de communiquer sur le montant de l'intéressement.

En effet, au lendemain de notre demande de poursuite des négociations salariales, le Conseil d'Administration annonçait un bénéfice (résultat net part du groupe) de 514 millions d'€ et le montant d'intéressement pour 2023 !

FAUT-IL VOIR UN LIEN ENTRE <mark>DES NÉGOCIATIONS SALARIALES
AU RABAIS <u>AU PROFIT D'INTÉRESSEMENT</u> DÉCEVANT
POUR LES POSTIÈRES ET LES POSTIERS?</mark>

INTÉRESSEMENT :
aléatoire, vous
avez dit "aléatoire"

Pour ✓ 2020 = 0 € ✓ 2021 = 591 € ✓ 2022 = 958 € ✓ 2023 = 580 €

580 € bruts d'intéressement, soit moins de 105 Millions distribués à l'ensemble des postiers et des postières, ce n'est pas rien surtout lorsque les fins de mois sont compliquées...mais à mettre au regard des richesses créées, est-ce une juste redistribution ?

La Poste s'assoit clairement sur les revendications des postiers et des postières exprimées dans les nombreuses et diverses actions menées sur tout le territoire et au siège. Gageons que sans ces mobilisations, La Poste serait restée sur ses propositions de départ nettement moindres.

Pour la CGT, les augmentations de salaires pérennes et l'octroi d'un 13ème mois ne sont qu'un juste retour de l'investissement au quotidien des postières et postiers. De plus, ils permettent de garantir un niveau de retraite supérieur contrairement aux primettes aléatoires qui ne rentrent pas toujours dans le calcul des pensions.

Continuons la lutte pour l'égalité salariale!

édération nationale des salariés du secteur
 es activités postales et de télécommunications CGT
 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
 Tél.: 01 48 18 54 00 C.C.P. Paris 20376 D

Site: www.cgt-fapt.fr Mail: fede@cgt-fapt.fr



